



Mairie de SAINT-ANDRE-LE-COQ

Département du
Puy-de-Dôme
Arrondissement de Riom
Canton de Maringues

Membre de la Communauté de Communes "Plaine Limagne"

Code postal: 63310
Tél: 04.70.58.90.26.
E-Mail : mairie.saintandre63@wanadoo.fr

INFOS – 2021/ 07

Le Secrétariat de mairie est **ouvert au public sans rendez-vous** aux horaires habituels d'ouverture :

- ✓ Mardi de 14H00 à 18H00
- ✓ Jeudi et Samedi de 9H30 à 12H00
- ✓ Vendredi de 14H00 à 16H30



Il sera fermé pour congés annuels du 09 au 30 août 2021 inclus. En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux Adjointes.



La bibliothèque accueille les lecteurs **sans rendez-vous également les mardis de 17H30 à 18H30 sauf les 10 et 17 août (fermeture congés d'été)** et reprendra ses horaires habituels à compter du mardi 07 septembre de 16H00 à 18H30.

L'accueil dans ces locaux (mairie et bibliothèque) se fait dans le respect des règles sanitaires en vigueur avec port du masque obligatoire.

Centre de Loisirs : depuis le 1^{er} juillet dernier, il est de nouveau accessible au public mais soumis aux règles sanitaires en vigueur et sous réserve des directives nouvelles pouvant être décidées.

Reprise des activités « Gymnastique » et « Zumba » prévue début septembre.

La maison communale, Rue du Réservoir à Pagnant : ouverture officielle la 1^{ère} semaine de septembre avec la reprise des activités du Club Chanteclair.



TELEPHONIE : Depuis le 15 juillet après-midi, tous les téléphones fixes sans INTERNET ont été privés de réseaux. Ce qui a impacté principalement nos anciens qui ont uniquement leur téléphone fixe pour converser avec leur famille, leurs amis et **surtout la téléassistance du Conseil Départemental.**

D'après les services d'ORANGE qui ont mis 5 jours pour réagir (malgré mes appels multiples) et trouver la panne : un boîtier défectueux dans une armoire de télécommunications. SCANDALEUX et inadmissible !!! le service est le revenu le Jeudi 22 juillet 2021 à 12H30.

Je vous invite à réclamer un dégrèvement de votre abonnement soit en appelant le 3900 depuis votre ligne téléphonique en demandant le Service Commercial ou par courrier :

ORANGE Service Client Résidentiel
TSA 80001
59878 LILLE Cedex 8

Pour tout incident et problème sur votre ligne téléphonique, vous devez contacter, **en priorité**, votre opérateur, pour **ORANGE c'est le 3900.**

VIE COMMUNALE

TRAVAUX D'été ! C'est parti pour :

- Réfection des toilettes de l'école (préau)
- Amélioration de l'acoustique à la cantine-garderie
- Changement des fenêtres et portes pour le bâtiment Mairie-Ecole
- Le terrain multisports est prévu pour début septembre

Sécurité publique : la circulation de la traversée de Pagnant sera ralentie via une proposition des services du Conseil Départemental et validée par le dernier conseil municipal :

- Modification régime de priorité « STOP » Carrefour RD 12-Route des Prés Gelés-Rue de la Fontaine,
- Modification régime de priorité « STOP » Carrefour RD 91-Route du Pêcher-Rue de la Coopé,
- Modification régime de priorité « STOP » Carrefour RD 12-RD 12A-Rue du Réservoir.

Une information complète vous sera fournie avant les travaux prévus pour la fin de l'année.

Site Internet : régulièrement mis à jour, vous pouvez le consulter à l'adresse suivante

<https://saint-andre-le-coq.fr>



Participation citoyenne : restons sur nos gardes....

Contact : contact.standre63@orange.fr ou téléphone Dominique BUSSON 06.83.81.08.59

RÉSUMÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX

Ces comptes rendus ne présentent que les principales décisions qui ont été adoptées, les procès-verbaux complets sont affichés en mairie.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2021

- 🚦 City Park (terrain multisports) : le conseil municipal approuve les devis de Auvergne Sports et PARRA Richard pour les montants respectifs suivants 39 698.25 € HT et 21 312.50 € HT. Il demande à bénéficier des subventions suivantes : DETR 18 303 € - FIC 12 690 € - Région AURA 12 202 €.
- 🚦 Rénovation énergétique bâtiment Mairie-Ecole : Le changement de toutes les menuiseries du bâtiment est confié à l'entreprise GS2A pour un montant de 56 044 € HT et il est demandé à bénéficier des subventions suivantes : DETR pour 16 813 € et Région AURA pour 28 022 €. Les travaux devront impérativement avoir lieu au cours des vacances scolaires de l'été 2021.
- 🚦 Point sur les travaux Rue du Réservoir à Pagnant : quelques finitions restantes. La gérance des appartements locatifs est confiée à Gérance Immobilière 63 située à Ennezat.
- 🚦 Personnel communal : Christelle CLEMENT, dont le 1^{er} contrat prend fin le 28 février, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021.
- 🚦 Questions diverses : fermeture du Centre de Loisirs jusqu'au 1^{er} juillet 2021 et accès à la bibliothèque uniquement sur rendez-vous. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite au courrier de Mr Joseph FAYET. La majorité des personnes relancée dans le cadre de l'assainissement individuel ont entamé les démarches pour la mise en conformité. Dominique BUSSON, Rolland GANSOINAT, Christine PANNETIER-BEAUJARD, Patrice DARPOUX, Franck LE GOUGUEC et Bernard FERRE sont les membres chargés de travailler sur le PLUI en collaboration avec la Communauté de Communes Plaine Limagne. Une étude concernant la sécurité routière sur Pagnant et devant le Centre de Loisirs est à l'étude par les services du Département.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2021

- ✚ Compte administratif et compte de gestion 2020 : le conseil municipal arrête les résultats définitifs (fonctionnement + investissement) du budget communal avec un excédent de 72 125.91 euros et approuve les comptes du budget annexe Lotissement.
- ✚ Taux de contributions directes 2021 : Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation le conseil municipal doit voter les taux en prenant en compte le taux départemental 2020 (20.48 %) et décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 : Taxe foncière bâtie 33.68 %-taxe foncière non bâtie 81.36%.
- ✚ Budget Primitif Commune 2021 : approuvé à l'unanimité pour 423 673.91 € en section de fonctionnement - 400 824.82 € en section d'investissement.
- ✚ Budget Primitif Lotissement 2021 : approuvé à l'unanimité en section de fonctionnement pour un montant de 85 089.95 € en dépenses et 99 901.42 € en recettes - 77 967.95 € en section d'investissement.
- ✚ Loyer de la CUMA des Marais : à compter du 1^{er} janvier 2021, le montant annuel du loyer concernant le garage est porté à 963.37 € et celui du bail emphytéotique (révision tous les 5 ans) à 115.57 €.
- ✚ Appartements Rue du Réservoir à Pagnant : les 2 logements ont trouvé preneur pour les montants suivants : T3 loyer mensuel 550€ et provision pour charges 100€ - T2 loyer mensuel 450€ et provision sur charges 70€.
- ✚ Diagnostic énergétique Eclairage Public : le conseil municipal décide de demander au SIEG de prévoir la rénovation de l'Eclairage public de la commune sur l'année 2023 après une étude plus approfondie.
- ✚ Questions diverses : modification n°1 du règlement du cimetière et mise à jour des tarifs des concessions du cimetière.

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2021

- ✚ Budget Primitif Commune 2020 : approuvé à l'unanimité pour 388 552.57 € en section de fonctionnement Pacte de Gouvernance Communauté de Communes Plaine Limagne : le conseil municipal approuve le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.
- ✚ PLUIh : le bureau d'études doit revoir les communes.
- ✚ Projet de sécurité en traversée de villages : suite aux propositions des services du Conseil départemental, le conseil municipal choisit de réaliser dans un premier temps les travaux de la traversée de Pagnant (7000€) et demande ainsi à bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des Amendes de police.
- ✚ Garderie périscolaire : à compter de la rentrée de septembre 2021, le conseil municipal a décidé de supprimer la régie de recettes (sur proposition des services fiscaux), de passer en recouvrement par titre mensuel et fixe le tarif à 1.50 € par tranche horaire.
- ✚ Utilisation Centre de Loisirs et réouverture Mairie : le Centre de Loisirs sera disponible à compter du 1^{er} juillet 2021 et le secrétariat sera de nouveau ouvert au public aux horaires habituels d'ouverture à partir du 08 juillet 2021 dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
- ✚ Point sur les travaux : Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Ecole devraient commencer après la sortie des classes ainsi que la réfection des WC de l'école. Le parc multisports est programmé pour début septembre.

INFORMATIONS DIVERSES



Réglementation des feux de plein air - Sont interdits toute l'année :

- ✓ le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels, des déchets non végétaux des particuliers ou issus des activités artisanales, industrielles, commerciales ou agricoles.
- ✓ le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels, des déchets végétaux ménagers, y compris les déchets verts dits de jardin des particuliers (herbes, résidus de tonte, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de taille ou élagage...).

Sont interdits pendant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre, l'écobuage (débroussaillage et élimination des broussailles et résidus de culture « sur pied ») et le brûlage des déchets végétaux agricoles ou assimilés constitués de résidus de cultures ou autres végétaux coupés et difficilement biodégradable, broyables ou évacuables, issus de travaux de débroussaillage, d'élagage, d'abattage).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral n°12/01328 du 02 juillet 2012 (<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/la-reglementation-ecobuage-et-feux-de-plein-air-a2770.html>)

Nuisances sonores : en application de l'arrêté préfectoral du 26 avril 1991 portant sur la réglementation des bruits de voisinage dans le Puy-de-Dôme et afin de préserver la tranquillité des habitants, les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :



- ✓ Les jours ouvrables de 8H00 à 20H00,
- ✓ Les samedis de 9H00 à 19H00,
- ✓ Tolérés les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.



Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens (**qui ne doivent pas divaguer**), sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter **une gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Si vous trouvez un animal sur le territoire de la commune, merci d'avertir le Maire ou les Adjointes **avant de le remettre au refuge de la SPA.**

AGENDA (sous réserves des restrictions sanitaires)

Samedi 28 et Dimanche 29 Août

Ball-Trap – Société de Chasse

Vendredi 03 septembre

Assemblée Générale - Foyer Rural

Vendredi 10 Septembre

Assemblée Générale - Association Parents d'élèves

Dimanche 07 Novembre

Bourse aux jouets – Association des Parents d'élèves

Jeudi 11 Novembre

Cérémonie aux Monument aux Morts

Samedi 04 Décembre

Téléthon

Samedi 04 et Dimanche 05 Décembre

Vente de sapins de Noël – Association des Parents d'élèves

Vendredi 17 Décembre

Noël de l'école

Je vous souhaite un bel été ! sans Covid de préférence... en vous encourageant à vous faire vacciner !!

Votre dévoué serviteur

Dominique BUSSON